

RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OMSA POUR L'AFRIQUE

15 mai 2023

La Commission régionale pour l'Afrique s'est réunie par vidéoconférence le 15 mai 2023 à 13h00CEST. La réunion a rassemblé jusqu'à 135 participants, dont des Délégués et des observateurs de 35 Membres de la Commission, ainsi que des représentants de 15 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép. du ~), Congo (Rép. Dém. du ~), Djibouti, Égypte, Éthiopie, Eswatini, Gabon, Guinée, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud (Rép. du ~), Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Organisations internationales / régionales : UA-BIRA¹, UA-PANVAC², COMESA³, CEEAC (CRSA)⁴, CEDEAO (CRSA)⁵, EISMV⁶, GARC⁷, GALVmed⁸, ICIPE⁹, CICR¹⁰, ILRI¹¹, INTERPOL, Mott MacDonald (Fleming Fund), The Brooke, UEMOA¹².

Observateurs : Présidents et Membres de la Commission des normes biologiques et de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

La réunion était présidée par le Docteur Honoré Robert N'lemba Mabela, Président de la Commission régionale pour l'Afrique et Délégué de la République Démocratique du Congo, accompagné du Docteur Karim Tounkara, Représentant régional pour l'Afrique.

¹ UA-BIRA : Union africaine – Bureau interafricain des ressources animales

² UA-PANVAC : Union africaine – Panafrican Veterinary Vaccines Centre [*Centre panafricain des vaccins vétérinaires*]

³ COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa [*Marché commun de l'Afrique orientale et australe*]

⁴ CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique Centrale ; CRSA : Centre régional de santé animale

⁵ CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; CRSA : Centre régional de santé animale

⁶ EISMV : École Inter-États de Sciences et Médecine Vétérinaires

⁷ GARC : Global Alliance for Rabies Control [*Alliance mondiale pour le contrôle de la rage*]

⁸ GALVmed : Global Alliance for Livestock Veterinary Medicines [*Alliance mondiale pour les médicaments vétérinaires pour le bétail*]

⁹ ICIPE : International Centre for Insect Physiology and Ecology [*Centre international de physiologie et d'écologie des insectes*]

¹⁰ CICR : Comité international de la Croix Rouge

¹¹ ILRI : International Livestock Research Institute [*Institut international de recherche sur l'élevage*]

¹² UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité.

2. Conclusions de la 25e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique qui s'est tenue à Gaborone, au Botswana, du 21 au 24 février 2023

La Docteure Albertina Shilongo, Vice-présidente de la Commission régionale pour l'Afrique et Déléguée de la Namibie, a brièvement décrit les principales conclusions des sujets présentés et débattus lors de la 25e Conférence de la Commission régionale, à laquelle ont assisté 113 participants au total, dont des Délégués de l'OMSA et des représentants de 43 Membres de la région et des responsables de 15 organisations et institutions régionales, internationales et nationales.

Elle a souligné, entre autres, les points suivants : I) Les Délégués de l'OMSA jouent un rôle clé dans le plaidoyer auprès des autorités de haut niveau et des parties prenantes sur l'importance de la mission de l'OMSA et la nécessité d'investir dans les Services vétérinaires ; II) Les discussions sur la PPR et la rage (principaux thèmes techniques de la conférence) ont mis en évidence que l'adhésion et l'engagement des Membres, y compris des décideurs et des autorités au niveau national mais aussi au niveau sous-régional, sont essentiels pour parvenir à l'éradication ; III) Les Membres sont encouragés à poursuivre leur efforts en matière de surveillance des maladies et pour améliorer la notification des maladies conformément au *Code terrestre* afin d'assurer la prévention et le contrôle des maladies à fort impact dans la région ; IV) Une bonne compréhension des impacts socio-économiques des maladies animales transfrontalières est essentielle pour soutenir l'investissement dans la gestion des risques par la mise en œuvre des normes internationales de l'OMSA ; V) Il est essentiel que les Membres assument un rôle de premier plan au niveau national afin que le secteur de la santé animale soit bien impliqué dans le programme « Une seule santé », que les responsabilités relatives à « Une seule santé » soient bien partagées entre les parties concernées et que la contribution des Services vétérinaires à la santé mondiale soit bien reconnue par les autres acteurs concernés et en particulier par les homologues du secteur de la santé humaine ; VI) L'OMSA a fourni et continuera à fournir les outils nécessaires aux Membres pour qu'ils les adaptent au niveau national ; VII) Une approche coordonnée et harmonisée aux niveaux régional et sous-régional est cruciale pour la lutte contre les maladies ; VIII) Les zoonoses et autres menaces à l'interface entre le bétail, la faune sauvage et les êtres humains restent une priorité pour l'Afrique à la lumière de la sécurité sanitaire nationale, régionale et mondiale.

Enfin, elle a rappelé aux Délégués que deux recommandations concernant les deux Thèmes techniques de la Conférence (TT 1 : Éradication de la peste des petits ruminants (PPR), et TT 2: Élimination de la rage humaine transmise par les chiens d'ici 2030 en Afrique - stratégies nationales, cadre juridique et outils de suivi des progrès) ont été adoptées par la Commission régionale. Les deux recommandations seront présentées à l'Assemblée mondiale pour adoption.

3. Confirmation du lieu de la 26e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique qui se tiendra en février 2025

Le Docteur Alemayehu Mekonnen, au nom du Docteur Fikru Regassa Gari, Délégué de l'Éthiopie, a réitéré l'offre de son pays d'accueillir la 26e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique en février 2025. Les dates exactes seront définies ultérieurement en concertation avec la Directrice générale de l'OMSA.

4. Proposition du Thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 26e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique

La Commission régionale a proposé le thème technique suivant (avec questionnaire destiné aux Membres) pour inclusion dans l'ordre du jour de la 26ème Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique :

« Contrôle et éradication de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) en Afrique : Défis et stratégies pour une Afrique sans PPCB »

5. Proposition de trois sujets stratégiques d'intérêt mondial à traiter par l'OMSA par divers moyens (*Revue scientifique et technique*, newsletter, article scientifique, thème technique ou lors d'une activité ou réunion spécifique)

La Commission régionale a proposé les trois thèmes stratégiques suivants, d'intérêt mondial, que l'OMSA devrait aborder par divers moyens :

1. « Vieillesse des personnels vétérinaires, développement des personnels, agents communautaires de santé animale »
2. « Changement climatique, émissions de gaz à effet de serre par le bétail »
3. « Concevoir les Services vétérinaires comme des services essentiels en cas de catastrophe ou de confinement »

6. Information concernant le changement de nom de la Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique

Le Docteur Jean-Philippe Dop, Directeur général adjoint de l'OMSA chargé des Affaires institutionnelles et des Actions régionales, a expliqué le processus relatif à la proposition qui sera présentée par le biais d'une résolution pour adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués, visant à modifier le nom de la représentation sous-régionale au Kenya, actuellement appelée « Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique », pour la nommer « Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est ». Et ce, afin d'aligner le nom de la représentation sur sa couverture géographique.

7. Présentation par l'UA-BIRA : Perspectives régionales pour le contrôle des maladies animales

Le Docteur Nick Nwankpa, Directeur par intérim de l'UA-BIRA, a présenté les perspectives régionales de la lutte contre les maladies animales en mettant en évidence les principales stratégies et les cadres d'orientation en matière de santé animale dans la région Afrique. Les programmes de santé animale mis en avant par le Docteur Nwankpa comprennent le développement du Programme panafricain d'éradication de la PPR avec un cadre de mobilisation des ressources qui attribue la contribution des Membres à 30 %, celle de l'Union européenne à 30 % et celle des autres partenaires de développement à 40 %, sur la base de la Déclaration de Nairobi et conformément au Plan directeur du programme mondial d'éradication de la PPR. Issu du Programme panafricain d'éradication de la PPR, un « Document d'action pour le soutien de l'UE à l'éradication de la PPR (peste des petits ruminants) en Afrique » a été élaboré et soumis pour financement à l'UE avec pour partenaires l'UA-PANVAC, l'OMSA et la FAO. D'autres activités de la Région Afrique ont été mises en évidence, notamment l'accent mis sur les questions liées aux maladies spécifiques que sont la rage, la peste porcine africaine et l'influenza aviaire, ainsi que des activités dans les domaines thématiques du bien-être animal, de la résistance aux antimicrobiens, de la santé animale pour faciliter le commerce, du soutien à la législation vétérinaire et de l'initiative « Une seule santé ».

Enfin, le Docteur Nwankpa a mentionné l'importance de la coordination et de l'harmonisation des activités régionales en matière de santé animale dans le cadre du GF-TADs et des Réseaux régionaux de santé animale que l'UA-BIRA a soutenus.

8. Présentation par l'UA-PANVAC : Contribution de l'UA-PANVAC dans la lutte contre les maladies animales

Le Docteur Charles Bodjo, de l'UA-PANVAC, a présenté le travail de l'UA-PANVAC en tant que Centre collaborateur de l'OMSA pour le contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires et Centre de référence de la FAO pour l'assistance technique en matière de contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires. Il a rappelé aux participants le mandat principal de l'institution en soulignant, entre autres, la fourniture d'un contrôle de qualité international et indépendant des vaccins vétérinaires produits ou importés en Afrique, et la production d'éléments de diagnostic essentiels tels que le kit ELISA pour la PPR, les kits de diagnostic et de laboratoire pour la péripneumonie contagieuse caprine (PPCC) et le vaccin contre la PPCC. Outre la fourniture de tests de qualité des vaccins vétérinaires, l'UA-PANVAC soutient également le renforcement des capacités des laboratoires afin d'améliorer la qualité des vaccins, la formation sur l'expédition de matériel infectieux et les activités liées à « Une seule santé » par la fourniture de services de test du COVID-19.

Il a également mentionné qu'à la suite de l'inspection du site par le Comité consultatif mixte sur la peste bovine, il a été recommandé, en janvier 2023, de prolonger la désignation de l'UA-PANVAC en tant qu'établissement habilité par la FAO et l'OMSA à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, de catégories A et B, jusqu'au 31 mai 2026. Il a été précisé que l'UA-PANVAC n'est pas désigné comme un centre de séquestration du virus de la peste bovine, mais comme un établissement de détention. En outre, il a indiqué que, la gestion des risques biologiques étant une priorité pour l'UA-PANVAC, son personnel a été formé à la gestion des risques biologiques avec le soutien de l'US-DTRA et de SANDIA.

Il a conclu en mentionnant que pour répondre à la demande croissante, la conception d'un nouveau complexe de laboratoires a commencé en 2018 et devrait être achevée en août 2023 grâce au soutien de l'US-DTRA.

9. Le Fonds de lutte contre les pandémies

Mme Tagliaro, Cheffe du Service des Engagements et des investissements de l'OMSA, a présenté le Fonds pour la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies (Fonds de lutte contre les pandémies). Elle a commencé sa présentation en soulignant le rôle essentiel que jouent les Services vétérinaires dans la prévention des pandémies futures grâce à la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé ». Elle a souligné le rapport coût-bénéfice de l'investissement dans la prévention, le coût annuel estimé de la prévention ne représentant que 30 % du coût de la préparation, ce qui correspond à moins de 1 % du coût de la pandémie de COVID-19.

Elle a présenté le Fonds de lutte contre les pandémies, y compris la théorie du changement, la structure et les processus opérationnels y afférent. Elle a centré sa présentation sur le premier appel à manifestations d'intérêt et l'appel à propositions associé, rappelant à la Commission les thèmes prioritaires (surveillance et alerte précoce, systèmes de laboratoire, développement des capacités des équipes « Une seule santé »), les exigences en matière de soumission et les délais. Elle a invité les participants à consulter le [site web](#) du Fonds de lutte contre les pandémies pour obtenir davantage d'informations.

10. Partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire en Afrique

Le Docteur Rahul Srivastava, du Service du renforcement des capacités de l'OMSA, a déclaré que les partenariats public-privé (PPP) sont une approche conjointe dans laquelle les secteurs public et privé conviennent des responsabilités et partagent les ressources et les risques pour atteindre des objectifs communs qui apportent des avantages durables.

Il a indiqué que, compte tenu du rôle essentiel et souvent sous-utilisé des PPP dans le domaine vétérinaire, l'OMSA a mis au point plusieurs outils, notamment le Manuel des PPP, des cours en ligne sur les PPP et la Base de données des PPP, afin d'accompagner les parties prenantes publiques et privées aux niveaux national, régional ou mondial dans la mise en place de partenariats durables et efficaces.

Enfin, il a indiqué que l'OMSA encourageait la participation des acteurs publics et privés à ses principales activités, parmi lesquelles la définition de normes et de lignes directrices pour la mise en œuvre, la formation, la préparation aux situations d'urgence et les orientations en matière de réponse, etc. L'environnement propice au développement, à la gouvernance, à l'impact et à la durabilité des PPP peut être pris en compte tout au long du cycle du Processus PVS, au stade de l'évaluation (missions d'évaluation et de suivi), au stade de la planification (analyse des écarts, planification stratégique) et par le biais d'activités PVS spécifiques de soutien ciblé. C'est pourquoi l'OMSA a mis en place un soutien ciblé aux PPP sous la forme d'ateliers nationaux destinés à renforcer les capacités de partenariat des acteurs publics et privés concernés. Une mission PPP peut être demandée par les pays qui ont mis en œuvre une évaluation, un suivi ou une analyse des écarts PVS au cours des cinq dernières années. Ce soutien est développé au cours d'ateliers nationaux en face à face durant lesquels les participants analysent i) les facteurs favorables à la mise en œuvre des PPP, ii) l'identification du type de PPP à établir, iii) les ressources pour la planification et la mise en œuvre du type de PPP choisi et iv) le suivi et l'évaluation du PPP.

Mme Jennifer Lasley, du Service du Renforcement des capacités, a brièvement annoncé le développement du Système d'information PVS, dont le lancement mondial est prévu pour le centième anniversaire de l'Organisation qui sera commémoré lors de la Session générale de 2024. Elle a souligné les avantages que le nouveau système devrait apporter aux Membres et a encouragé les Délégués à visiter le Kiosque PVS durant la Session générale.

Le Docteur Honoré Robert N'lemba Mabela a remercié les Délégués qui ne sont plus Délégués pour leurs précieux services et contributions à l'Organisation et a accueilli les nouveaux Délégués nommés depuis la réunion annuelle de 2022. Il a rendu hommage au Délégué de l'Égypte, le Professeur Abdelhakim Mahmoud Mohamed Ali, décédé fin 2022.

SÉANCE À HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

11. Rapport de synthèse financière (documents financiers de la SG)

M. Xavier Pairault, Directeur de l'Administration de l'OMSA, a brièvement expliqué les motifs qui sous-tendent la proposition d'augmenter les taux des contributions statutaires de 15 % pour l'année 2024. Sa présentation était un résumé du rapport financier disponible sur le site web de la SG.

Il a rappelé que 1) des discussions relatives à la viabilité financière du Budget général de l'OMSA ont débuté lors de la réunion du Conseil en septembre 2021, tenant compte principalement de l'impact de la numérisation et de l'augmentation du nombre et du types d'activités menées par l'OMSA afin de répondre aux besoins de ses Membres ; 2) une réunion extraordinaire du Conseil, tenue en décembre 2021, a validé la proposition présentée et au final acceptée par l'Assemblée en 2022, visant à augmenter les contributions statutaires de 30 % au cours de la période 2023-2025, avec l'adoption d'une augmentation de 15 % en 2023 et la prévision d'une augmentation de 7,5 % en 2024 et 7,5 % en 2025 ; 3) Une note explicative a été partagée avec les Délégués expliquant le fondement de l'augmentation proposée en 2022. Cette explication est toujours d'actualité en 2023 et comporte une problématique supplémentaire, celle de la forte dégradation de la situation économique.

Le Directeur de l'Administration a expliqué que depuis l'adoption de la Résolution 15/2018, l'indice des prix à la consommation de l'OCDE de l'année N-1 est pris en compte pour la contribution de l'année N+1. Par conséquent, l'augmentation minimale pour 2024 serait au moins de + 9,6 %.

En comparant l'IPC total de l'OCDE de la période de l'an dernier avec l'augmentation annuelle des contributions statutaires, il apparaît comme évident que les taux d'augmentation de l'OMSA depuis 2019 sont en fait extrêmement faibles (= - 0,3%).

Se référant à la préparation du Programme de travail prévu au Budget de 2024, M. Pairault a expliqué que l'impact de la forte inflation sur l'ensemble des biens et services, couplé à la crise de l'énergie, a déjà eu un impact négatif sur la capacité de l'OMSA à mener à bien ses activités. Le taux d'inflation annulera et consommera les gains positifs provenant de l'augmentation des contributions statutaires. Par conséquent, lors de la réunion de février 2023, le Conseil a décidé à l'unanimité de demander aux Membres d'augmenter les contributions statutaires de 2024 de 15 % afin d'atténuer l'impact de l'inflation. Cette augmentation se traduit par une augmentation effective de 9,6 % sur une période de six ans et sert à couvrir les coûts fixes et récurrents ainsi que les investissements clés tels que la transformation numérique, les activités de reconnaissance de statut et le fonctionnement des Bureaux régionaux.

Le Directeur de l'Administration a conclu en soulignant que les contributions statutaires et extraordinaires, par le biais du Budget général, constituent une source de financement primordiale et sont essentielles au fonctionnement de l'Organisation. Elles permettent d'assurer une certaine fiabilité du financement et d'affecter les ressources en fonction des activités et des plans stratégiques de l'Organisation. Elles sont essentielles à la viabilité financière de l'OMSA.

12. Facilitation de l'accès à la plateforme de votation

M. Rodney de Souza, Chef de l'Unité des Affaires juridiques, a rappelé aux Délégués que, dans le cadre de la 90e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués, le vote sur certaines résolutions et les élections partielles se dérouleront en ligne à l'aide de deux plateformes de votation, la plateforme n° 1 permettant de voter sur certaines résolutions à l'avance, et la plateforme n° 2 permettant de voter lors des élections partielles.

Tout comme en 2022, ces deux plateformes seront gérées par le prestataire de services « UK Engage ». Toutefois, contrairement à l'année précédente, les plateformes de votation seront uniquement accessibles via le Portail des Délégués. Les Délégués ont reçu un message depuis l'adresse VotingSupport@woah.org contenant ces informations et indiquant comment accéder aux plateformes.

Un lien sera affiché sur le Portail des Délégués vers chacune des plateformes de votation. Chaque lien est unique et sera automatiquement authentifié.

Les Délégués ne disposant pas de droit de vote ne verront pas la plateforme n°1, mais il est essentiel qu'ils se connectent à la plateforme n° 2 pour les élections partielles et, même s'ils ne peuvent pas voter, il est important que le quorum soit assuré.

Les votes anticipés pour les résolutions doivent être effectués en ligne (via la plateforme n° 1) du 15 au 22 mai (23h59 CEST).

Le vote pour l'élection partielle se fera en ligne (via la plateforme n° 2) et aura lieu le jeudi 25 mai à 11h30 CEST sur le lieu de la Session générale. Seuls les Délégués présents dans la salle pourront voter.

Les Délégués pourront accéder aux liens en utilisant leurs propres appareils électroniques.

Les Délégués doivent valider leur accès au Portail des Délégués en suivant les instructions envoyées via un courriel généré automatiquement par « Microsoft Invitations, au nom de l'OMSA ». Ce courriel contient des informations sur la manière de valider leur accès au Portail des Délégués.

Les Délégués ont été encouragés à valider leur accès au Portail dès que possible afin de garantir leur accès aux plateformes de votation en ligne.

Le Docteur Roland Xolani Dlamini, Délégué de l'Eswatini, a rappelé à tous les collègues Délégués l'importance de payer et d'être à jour de leurs contributions statutaires afin de pouvoir voter, ce qui sera plus critique en 2024, et le Docteur Henrique Gimi, Délégué de l'Angola, a demandé l'ajout de l'espagnol comme troisième langue de travail pour la région Afrique, afin de bénéficier aux Membres non anglophones et non francophones.

13. Clôture

La réunion s'est officiellement achevée à 16h10.

Le Docteur Honoré Robert N'lemba Mabela a remercié tous les participants pour leur participation active, ainsi que les interprètes et les techniciens qui ont organisé la réunion avec brio.

**RÉUNION DE LA
COMMISSION RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE**

15 mai 2023

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Conclusions de la 25e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique qui s'est tenue à Gaborone, au Botswana, du 21 au 24 février 2023
3. Confirmation du lieu de la 26e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique qui se tiendra en février 2025
4. Proposition du Thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 26e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique
5. Proposition de trois sujets stratégiques d'intérêt mondial à traiter par l'OMSA par divers moyens (*Revue scientifique et technique*, newsletter, article scientifique, thème technique ou lors d'une activité ou réunion spécifique)
6. Information concernant le changement de nom de la Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique
7. Présentation par l'UA-BIRA : Perspectives régionales pour le contrôle des maladies animales
8. Présentation par l'UA-PANVAC : Contribution de l'UA-PANVAC dans la lutte contre les maladies animales
9. Le Fonds de lutte contre les pandémies
10. Partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire en Afrique

SÉANCE À HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

11. Rapport de synthèse financière (documents financiers de la SG)
12. Facilitation de l'accès à la plateforme de votation
13. Clôture